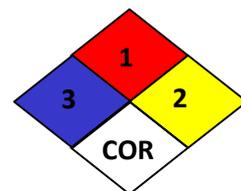


BATTERIE UNITECK

BATTERIE VRLA AU PLOMB CARBONE



FICHE DE SÉCURITÉ

SECTION 1- IDENTIFICATION ENTREPRISE

Nom	UNITECK SARL	Numéro de téléphone en cas d'urgence	+33-499-41-06-88
Adresse	1 Avenue de Rome Zae Via Europa 34350 Vendres France	Numéro d'information	+33-499-41-06-88
Contact	Yoann Fourmond – Directeur général	Date de révision	01/01/2019

SECTION 2- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

C.A.S.	PRINCIPAUX COMPOSANTS DANGEREUX (dénomination chimique et usuel)	Catégorie de danger	% Poids	ACGIH VLE - mg/m ³	OSHA VLE –MPT mg/m ³
7439-92-1	Plomb/ oxyde de plomb (Litharge) /sulfate de plomb	Aigue-chronique	60-70	0,05 mg/m ³	0,05 mg/m ³
7440-70-2	Calcium (alliage de plomb-calcium)	Réactive	<0,1	Non établie	Non établie
7440-31-5	Étain	Chronique	<0,5	2	Non établie
7440-38-2	Arsénique (non-organique)	Aigue-chronique	<0,1	0,01	0,01
7664-93-9	Acide sulfurique (Electrolyte batterie)	Oxydant réactive Aigue - chronique	10-15	1,0	1,0
Non applicable	composants inertes	Non applicable	<6	Non applicable	non applicable

Note : Les VLE (valeurs limites d'exposition sur 15 min) peuvent varier des VLE d'OSHA selon les états ou pays. Vérifiez avec les autorités locales pour les VLE en vigueur.

OSHA – Occupational Safety and Health Administration; ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists; NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health.

Nom usuel : (utilisé sur les étiquettes) : Valve Regulated Lead Acid Battery (VRLA) – batterie au plomb-acide régulée par soupape, Batterie AGM plomb carbone, batterie GEL plomb carbone

Nom commercial et synonymes : AGM Deep cycle, AGM à décharge profonde, GEL deep cycle, GEL à décharge profonde, AGM plomb Carbone, GEL plomb carbone.

Famille chimique : mélange de matériaux toxiques et corrosifs

Formule chimique : Plomb/Acide

Nom chimique : Batterie, Stockage, plomb-acide, GEL, Régulé par valve

SECTION 3- IDENTIFICATION DES DANGERS

Signaux et symptômes d'exposition	1. Dangers aigus	<p>Ne pas ouvrir la batterie. Eviter tout contact avec éléments internes de la batterie. Les éléments internes sont composés de plomb et de l'électrolyte gélifié.</p> <p>L'électrolyte – il est corrosif et son contact peut causer des irritations de la peau et des brûlures chimiques. L'électrolyte cause des sévères irritations et brûlures aux yeux, au nez et à la gorge. Son ingestion peut causer des brûlures intenses et des vomissements.</p> <p>Plomb – Les contacts directs avec la peau ou les yeux peuvent causer des irritations locales. Son inhalation ou l'ingestion de poussière/fumée de plomb peut engendrer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des spasmes abdominaux, de la fatigue, des perturbations du sommeil, perte de poids, de l'anémie et des douleurs aux articulations, jambes ou bras.</p>				
	2. Effets subchroniques et chroniques sur la santé	<p>Electrolyte – le contact répété avec l'électrolyte cause des irritations et des brûlures de la peau. Le contact répété à la vapeur peut causer une érosion des dents, une irritation des yeux chronique et/ou une inflammation chronique du nez, de la gorge et des poumons.</p> <p>Plomb – Le contact prolongé avec le plomb peut causer des dégâts au système nerveux central, des perturbations gastro-intestinales, l'anémie, une baisse de tension et des dysfonctionnements des reins. Les femmes enceintes doivent être protégées de tous contacts excessifs afin d'éviter que le plomb ne traverse la barrière placentaire et cause des troubles neurologiques à l'enfant.</p>				
Etat de santé généralement aggravé par l'exposition	Si la batterie est cassée ou ouverte et s'il y a contact avec les composants internes alors les personnes avec les états de santé suivants doivent prendre des précautions : œdème pulmonaire, bronchites, emphysème, érosion dentaire et trachéobronchites.					
Voies de pénétration possibles	Inhalation - Oui Ingestion - Oui		Contact avec les yeux - Oui			
Eléments chimiques listés comme cancérigènes ou potentiellement cancérigènes	Proposition 65 - Oui	Programme national de toxicologie - Oui	Monographie de I.A.R.C. (Centre international de recherche sur le cancer, en anglais International Agency for Research on Cancer) - Oui	O.S.H.A. - Non	E.P.A. CAG – Oui	N.I.O.S.H. - Oui

SECTION 4- MESURES DE PREMIERS SECOURS

Procédure d'urgence et de premier secours	Contact avec les composants internes si la batterie est ouverte/cassée.
1. Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais et lui donner si nécessaire de l'oxygène médical / RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire). Consulter un médecin.
2. Yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 min, tenir les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
3. Peau	Laver la partie en contact abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer tous les habits contaminés et consulter un médecin.
4. Ingestion	Ne provoquer pas de vomissements. Si la victime est consciente, boire de grande quantité d'eau/lait. Consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5- MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'inflammabilité – Non applicable	Limites de matière inflammable dans l'air % par Volume : Non applicable	Matériel d'extinction – Class ABC, CO2, Halon	Température d'auto-inflammation : 675°F/357°C (polypropylène)
Procédure spécifiques de lutte contre les incendies	<p>Les batteries en plomb/carbone ne brûlent pas ou très difficilement.</p> <p>Ne pas utiliser d'eau sur des feux avec présence de métaux fondus. Eteindre le feu avec une matière adaptée aux matériaux combustibles environnants.</p> <p>Refroidir l'extérieur de la batterie si elle est exposée au feu pour empêcher la rupture de la protection externe.</p> <p>Les vapeurs générées par la chaleur ou le feu sont corrosives.</p> <p>Utiliser des appareils respiratoires autonomes (ARN) approuvés par la NIOSH et un équipement de protection intégrale fonctionnant en mode pression positive.</p>		
Risques spéciaux d'incendie et d'explosion.	Les vapeurs d'acides sulfuriques sont générées en cas de surcharge et en cas de défaillance du bac en polypropylène. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le feu / les étincelles / et les autres sources de feux.		

SECTION 6- MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédures de nettoyage	Eviter tout contact avec toute matière dispersée. Confiner la dispersion, isoler la zone de danger et refuser toutes entrées dans la zone. Limiter l'accès aux secours uniquement. Neutraliser avec du bicarbonate de sodium, de la soude, de la chaux ou tout autre agent neutralisant. Placer la batterie dans un contenant adapté pour destruction. Eliminer l'objet contaminé en règle avec les lois en vigueur. Le bicarbonate de sodium, la chaux, le sable ou toute autre agent neutralisant doit être à disposition sur les lieux pour remédier à toute dispersion.
Précautions de protections personnelles	Tabliers résistant aux acides, bottes et habits de protection. Lunettes de protection approuvées par la ANSI, avec des protections latérales et du visage recommandées.
Précautions environnementales	Le plomb et ses composants et l'acide sulfurique peuvent poser un véritable danger à l'environnement. La contamination de l'eau, du sol et de l'air doivent être évité.

SECTION 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de manipulation et stockage	Stocker loin de matériaux réactifs, flammes et sources de feux comme défini en section 10 Stabilité et réactivité. Stocker les batteries dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les batteries devraient être stockées sous un toit pour les protéger contre les différentes conditions météorologiques. Eviter d'endommager le bac de la batterie.
Autres précautions	Une bonne hygiène personnelle et de bonnes pratiques professionnelles sont obligatoires. Ne pas manger, boire ou fumer autour des batteries. Bien se laver les mains, le visage la nuque et les bras avant de manger, boire ou fumer. Les habits et le matériel de travail devraient rester dans des zones désignées pour objet contaminé par le plomb et ne jamais être amenés à la maison ou lavés avec des habits personnels. Laver les habits (de travail) sales et équipements avant toute utilisation.

SECTION 8- CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire (spécifier le type)	Pas nécessaire en conditions normales. Respirateur Acide/gaz approuvé par NIOSH est nécessaire quand la VLE est supérieure ou quand la personne ressent des irritations respiratoires.				
Ventilation	Stocker et manipuler dans des endroits secs et ventilés.	Ventilation local	Quand la VLE est dépassée.	Mécanique (Général)	Non applicable
Gants de protection	Porter des gants en caoutchouc résistant aux acides.	Protection des yeux	Lunettes de protection approuvées par la ANSI, avec des protections latérales et du visage recommandées.		
Autre habits et équipements de protection	Douche de sécurité et douche oculaire				

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition	non applicable	Pression des vapeurs	non applicable	Gravité spécifique	1,250-1,320 pH <2	Point de fonte	<320°F/ 160°C (polypropylène)
Pourcentage volatil par volume	non applicable	Densité de vapeur	hydrogène : 0,069 (Air =1) électrolyte : 3,4 @ STP (Air = 1)	Taux d'évaporation		non applicable	
Solubilité dans l'eau	100% soluble (électrolyte)		Réactivité dans l'eau		Electrolyte – Water Réactive (1)		
Apparence et odeur	Batterie : Conteneur en Polypropylène ou caoutchouc dur, solide. Plomb : Gris, métallique, solide. Electrolyte : Sans odeur, gélatineux blanc semi-solide (absorbé). Pas d'odeur apparente.						

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable	Conditions à éviter : Éviter la surcharge; de fumer ou les étincelles proches de la batterie, les hautes températures (le bac se décompose à partir de <320°F/160°C)
Incompatibilité (Matériaux à éviter)	Étincelles, flammes, garder la batterie loin d'oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut produire du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse n'a pas été rapportée.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

GENERAL : Les voies primaires d'exposition au plomb sont l'ingestion ou l'inhalation de poussières et fumées.

AIGUE :

INHALATION/INGESTION : l'exposition au plomb et ses composants peuvent causer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des spasmes abdominaux, la fatigue, des perturbations du sommeil, perte de poids, de l'anémie et des douleurs aux articulations, jambes ou bras.

CHRONIQUE :

INHALATION/INGESTION : l'exposition prolongée au plomb et ses composants peuvent causer beaucoup des symptômes d'exposition courtes et aussi causer des dégâts au système nerveux central, des perturbations gastro-intestinaux, l'anémie, une baisse de tension et des dysfonctionnements des reins. Les symptômes de dégâts au système nerveux central incluent la fatigue, les maux de tête, des tremblements, l'hypertension, les hallucinations, les convulsions et le délire. Le dysfonctionnement des reins a aussi été associé à l'empoisonnement chronique de plomb. La surexposition chronique au plomb a été nommée comme agent causant l'altération de la capacité de reproduction des hommes et des femmes, mais il n'y a à présent aucune justification de l'implication. Les femmes enceintes doivent être protégées de tous contacts excessifs pour éviter que le plomb ne traverse la barrière placentaire et cause des troubles neurologiques ou du développement de l'enfant.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans la plupart des eaux en surface et dans le sol, le plomb forme des éléments avec des anions tel que les hydroxydes, carbonates, sulfates, et phosphates, et précipite de la colonne d'eau.

Le plomb peut se retrouver comme ions absorbés ou couvrir des surfaces des particules de sédiments minéraux ou peut être présent en particules colloïdales dans l'eau de surface. La majorité du plomb est retenue dans le sol, à cause de sa faible mobilité. Le plomb peut être immobilisé par les échanges de ions avec des oxydes hydriques ou de l'argile ou par chélation avec les acides humiques ou fulviques dans le sol. Le plomb (en phase dissoute) est bio-accumulé par des plantes et animaux terrestres et aquatiques.

SECTION 13 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Les batteries plomb carbone sont entièrement recyclables. Retourner la batterie au distributeur, producteur ou à un fondeur de plomb pour recyclage. Pour plus d'information sur le recyclage appeler SARL UNITECK : +33 499-41-06-88. Pour neutraliser les fuites, placer le résidu dans un conteneur résistant à l'acide avec un matériel absorbant, du sable ou de la terre et s'en débarrasser en accordance avec les lois locales sur le plomb et l'acide. Contacter les responsables de l'environnement locaux pour plus d'informations.

SECTION 14 – INFORMATIONS TRANSPORT

TERRESTRE – US DOT : Pas de désignation officielle de transport ; **non régulé comme produit dangereux**. Les batteries UNITECK ont été testées et répondent aux critères de non déversement listés dans CFR 49, 173.159 (F) (1) et (2). Les batteries étanches doivent suivre les critères suivants du CFR 49, Sous chapitre C :

1. La batterie doit être protégée contre les courts-circuits et être solidement emballée.
2. La batterie et leur packaging doivent être clairement et durablement marqués "ETANCHE" ou "BATTERIE ETANCHE".
3. La batterie doit répondre aux provisions spéciales 76 du ICAO instruction techniques.

AERIEN – ICAO-IATA : Pas de désignation officielle de transport ; **non régulé comme produit dangereux**. Les batteries UNITECK ont été testées et répondent aux critères de non-déversement listé dans les instructions d'emballage 806 et Provision spéciale de IATA A67. Ces batteries sont exceptées de toute régulation IATA à condition que les batteries soient protégées contre les courts-circuits. La phrase "Not Restricted, as per Spécial Provision A67" doit être indiquée sur la description de la lettre de transport aérien.

MARITIME – IMO-IMDG : Pas de désignation officielle de transport ; **non régulé comme produit dangereux**. Les batteries UNITECK ont été testées et répondent aux critères de non-déversement listés par le code spécial de provision 238.1 et 2 de IMDG et ainsi ne sont pas sujet aux provisions du Code IMDG à conditions que les bornes de la batterie soient protégé contre les courts-circuits quand elle est emballée pour le transport.

Informations additionnelles :

- Chaque batterie et son emballage doivent être marqués clairement et durablement "Nonspillage/Hermétique-étanche" ou "batterie Hermétique/étanche".
- Le transport nécessite un emballage et documentation adéquat, incluant la nature et la quantité des marchandises, par origine/destination/douanes applicables.

